

Nombre de
Conseillers

En exercice 15
Présents 13
Votants 15

Absents 2

Pouvoirs 2

L'an deux mil vingt-six et le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. PARDO, , C.GRABIT, F.MALARD , G.PLACET, C.TIVEDDU, J-L.BOUTON, D.TRIANTAFFYLIDIS, S.MATHIEU-CHEVROLAT ; S.BRUN ; V.AUZIAS, M.LUTTENSCHLAGER, F.CIFFOTTI S.CHEVRY ; J-F BONIN

Date de convocation : 01/04/2026

Secrétaire de séance : Carlos PARDO

S.CHEVRY donne pouvoir à C.PARDO
J-F.BONIN donne pouvoir à C.TIVEDDU

**COMMISSION MAPA
Délibération N° 24-2026**

--* --

Monsieur le Maire rappelle le décret n° 2025-1386 du 29 décembre 2025 modifiant les seuils applicables aux marchés passés en application du code de la commande publique. Il précise que les collectivités locales peuvent désormais traiter en marché à procédure adaptée (MAPA), les marchés de travaux dont le montant est situé entre 60 000.00€ HT et jusqu'à 5 404 000.00 € HT.

Il rappelle la délibération du 18 juin 2010 décidant la création d'une commission MAPA chargée de déterminer pour les marchés de travaux et fournitures passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses.

Suite aux renouvellements des assemblées délibérantes, il est proposé au Conseil Municipal d'élire les membres d'une commission MAPA pour la présente mandature.

Vu la délibération

Vu le rapport soumis à son examen,
Le Conseil Municipal, a l'unanimité
Après en avoir délibéré,

Vu la délibération

- décide d'une commission MAPA, chargée d'examiner les offres et donner un avis
- précise que la commission MAPA pourra proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats ;
- élit les membres de cette commission qui sera donc composée ainsi :

Membres à voie délibérative

Président : Gaël ALLAIN, Maire

Titulaires : Carlos PARDO
Jean-François BONIN
Gérard PLACET

Suppléants : - Coralie GRABIT
- Fabien CIFFOTTI
- Séverine BRUN

Membres à voix consultative

→ Jean-Louis BOUTON

→ M. le Comptable Public

→ M. le représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF)

→ Mme la Secrétaire de Mairie

- précise que les règles de quorum et de convocation de la commission MAPA sont identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres ;

La présente délibération sera transmise à Madame la Sous-Préfète de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.



Le Maire,
Gaël ALLAIN

[Signature]
Par déléguation de

Accusé de réception en préfecture
001-210104162-20260409-24-2026-DE
Date de réception préfectorale: 10/04/2026

[Signature]
Adjoint au Maire